

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 03/12/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusée : Mmes et MM. MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GALLARD Corine,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

DCM 2024-12-122 **Location salle ancienne mairie :**
Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une administrée sollicite la possibilité de louer la salle de l'ancienne mairie pour Noël et le nouvel An.

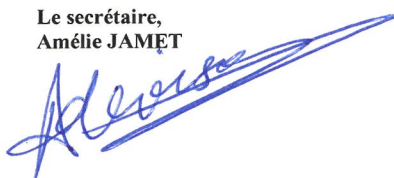
Par délibération n° 2022-09-090 en date du 13 septembre 2022, des tarifs avaient été instaurés pour des locations à la demi-journée (30€ : type rassemblement vin d'honneur lors de sépultures) et à la journée pour des activités commerciales.

Le Conseil Municipal,
Considérant que la salle, réservée en priorité aux associations, n'est pas adaptée pour y organiser des repas,
Après en avoir délibéré :

Décide, à la majorité des élus, de ne pas donner une suite favorable et de maintenir uniquement les tarifs indiqués dans la délibération ° 2022-09-090 en date du 13 septembre 2022

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

